

Assurance bâtiments communaux

Le Conseil municipal

Donne pouvoir à M. Léon. Navé, pour contracter une assurance
incendie concernant l'immeuble acquis par la Commune 13 Rue
de l'ecus à M. Godfroy R. à la S^e. Mutuelle Assurance de Lévis et
s'il : 3. 500 00^s pour l'immeuble
500 00^s pour le loyer
300 00^s recours des locataires
50 00^s recours des voisins